



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLÉCTIVE 2024

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES ATHLÈTES DE HAUT-NIVEAU AU COMITÉ DIRECTEUR  
MANDATURE 2024-2028

## PROCÈS-VERBAL DE CARENCE

Conformément à [l'article 7.1](#) des statuts fédéraux, le Comité Directeur doit comporter deux représentants des sportifs de haut niveau (un homme / une femme), élus par leurs pairs en amont de l'Assemblée Générale selon des modalités prévues par la [règle 3.3](#) du règlement intérieur.

La date limite de désignation des référents par voie postale était fixée le 22 novembre 2024.

La commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) a constaté l'absence de propositions pour les deux représentants des sportifs de haut niveau (un homme / une femme).

En conséquence, pour la mandature 2024-2028, les sièges ne pourront être pourvus faute de référents désignés dont la validation était initialement prévue le 25 novembre 2024.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 29 novembre 2024, a été, après lecture, signé par les membres de la CSOE.

Mathurin LE ROUX  
Membre de la CSOE

Allan TYMEN  
Membre de la CSOE

Lucie TICO  
Présidente de la CSOE